

28 mai 2021 -19:32

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mai 2021](#)

Diverses mesures en matière de fonction publique administrative fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant diverses mesures en matière de sélection, de mobilité, de certification linguistique et de carrière pécuniaire dans la fonction publique administrative fédérale.

Certaines dispositions actuellement en vigueur sont un frein à des sélections plus efficaces, rendent la mobilité ou l'intérêt pour le secteur public des personnes expérimentées peu attractifs.

Pour y remédier, les modifications suivantes sont apportées, comme par exemple sur les aspects suivants :

- les conditions de diplôme pour les métiers en pénurie
- une restriction de recrutement pour les personnes ayant fait l'objet d'un licenciement pour faute grave ou d'une démission d'office ou d'une révocation à la suite d'une procédure disciplinaire
- le délai de publication des offres d'emploi (minimum 7 jours au lieu de 14 jours) et l'endroit de publication (au moins sur le site de BOSA)
- la possibilité d'organiser des épreuves complémentaires sur n'importe quelle réserve (entités fédérales ou fédérées) et constitution de mini-réserves sur base de ces épreuves
- la redéfinition de l'ancienne commission de consultation pour les sélections en comité scientifique de consultation pour élargir son spectre de compétences d'avis, et partant, redéfinir sa composition
- l'automatisation de la reconnaissance d'anciennetés pécuniaires acquises dans d'autres fonctions dans le secteur privé ou comme indépendant, dont l'expérience est particulièrement utile pour la fonction à pourvoir et requise comme condition de participation à la sélection

Le projet sera soumis à la négociation avec les organisations syndicales représentatives au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux, après quoi il sera transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be